

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 24 octobre 2024

Délibération n°20241024_03

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 43

Suppléants : 1

Pouvoirs : 5

= **VOTANTS : 49**

- dont « pour » : 49

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : GEMAPI : désignation d'un délégué suppléant pour siéger au SyBRA

Le jeudi 24 octobre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de VILLEJOUBERT.

Présents : COMBAUD Renaud – CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie PERCHÉ Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - TURLLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - TEILLET Anne – MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

2-KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine

3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

4-BOUCHET Éric pouvoir à SOURY Christine

5-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

Absents/excusés : GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain – LIOT Gérard – BORNE Bernard - BLANCHON Alain – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques - GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSÉPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - HENTRY Jimmy - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline - JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : GEMAPI : désignation d'un délégué suppléant pour siéger au SyBRA

Vu l'article 56 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPTAM) créant la compétence GEMAPI ;

Vu la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), faisant de la compétence GEMAPI une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre dès le 1er janvier 2018 ;

Vu l'article L 5711-1 du CGCT, selon lequel « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »,

Vu la délibération n°20180125_15 en date du 25 janvier 2018, transférant la compétence de la Gestion des Milieux aquatiques et de la Prévention des Inondations « GEMAPI » aux 6 syndicats suivants : SBAISS, SMA BACAB, SyBRA, SBCP, SyBTB, SyMBA (exercice de la compétence par délégation),

Vu la délibération n°20200730_12E en date du 30 juillet 2020, désignant les représentants siégeant pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Charente au SyBRA,

Monsieur le Vice-Président en charge de la GEMAPI rappelle aux conseillers communautaires l'organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire de la CDC Cœur de Charente.

Les missions exercées dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondation (GEMAPI) sont exercées pour le compte de Cœur de Charente par les 6 syndicats de bassins suivants :

1. Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette (SBAISS)
2. Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB)
3. Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)
4. Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP)
5. Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA)
6. Délégation de la compétence au Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru (SyMBA).

Afin de représenter la CDC au sein de ces syndicats, il est nécessaire de désigner des délégués.

Monsieur le Vice-Président précise qu'il convient de désigner un(e) suppléant(e) pour remplacer M. Jean-Louis GOILLOT (St Amant-de-Boixe) au sein du SyBRA.

Monsieur le Vice-Président invite les candidats à se faire connaître.

Est candidate au poste de suppléante : Mme Anne-Marie PIECHNIK, élue à Saint-Amant-de-Boixe.

Les membres siégeant au sein du SyBRA :

SyBRA				
Délégués	Titre	Nom	Prénom	Commune
Titulaires	M.	RAINETEAU	Jean	MONTIGNAC-CHARENTE
	M.	MORANGE	Alain	ANAIS
Suppléants	Mme	PIECHNIK	Anne-Marie	SAINT AMANT-DE-BOIXE
	Mme	JOUBERT	Corinne	TOURRIERS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la désignation précitée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

